

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-quatre du mois de mai à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoints, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL (arrive à 18h36), Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY (arrive à 18h42), M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne CHARMEUX

Date d'envoi de la convocation : 12 mai 2023

Absent excusé : M. Guy VIDELOUP (a donné procuration de vote à Mme CHARMEUX)

Absents : M. Maurice ROBIDOU, M. Daniel BONHOMME

DELIBERATION 42/2023 : ACQUISITION DE MATERIELS

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

Considérant le coût élevé de la maintenance des copieurs de la mairie et de l'école, Monsieur LECOINTRE présente différents devis pour le remplacement des photocopieurs de la mairie et de l'école et l'achat d'un écran pour l'accueil de la mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- **D'acheter deux photocopieurs auprès de la société SHARP, dont le siège social est basé à Toulouse, pour un montant de 5 295.08 € HT soit 6 354.10 € TTC. Le coût unitaire de la copie est de 0.003 € HT en noir et blanc et de 0.03 € HT en couleur. La durée du contrat de maintenance est de 5 ans.**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer le bon de commande et toutes les pièces relatives à ce dossier.**
- **Décide d'acheter également un écran d'un montant de 375 € HT soit 450 € TTC, auprès de la société SHARP, pour l'accueil de la mairie pour transférer aux usagers le visuel de l'ordinateur.**

Madame COLUSSI présente différents devis pour l'achat et la pose de stores dans les différentes classes de l'école du Vieux Chêne, pour la rentrée de septembre 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- **D'acheter des rideaux pour les classes de l'école du Vieux Chêne, auprès de la société HEYTENS Saint-Malo – Marion Store, basée à Saint-Malo, pour un montant de 2 580.65 € HT 3 096.78 € TTC.**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer le bon de commande et toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,
Après affichage le 6 juin 2023
et transmission en Préfecture, le 6 juin 2023
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,
Le 6 juin 2023
Le Maire, Jean-François GOBICHON

